



PROFITEZ DE TOUS LES MOMENTS

L'Assureur Global de Confiance

QU'EST-CE QUE C'EST CETTE ASSURANCE?

MAPFRE VIDA est l'assurance vie qui, en plus de protéger les bénéficiaires et les porteurs de créances hypothécaires en cas de décès, vous protège à vous aussi en cas d'Invalidité, de Maladies Redoutées et d'Incapacités Temporaires.

AVANTAGES

UN PRODUIT MODULAIRE

Vous pouvez choisir entre les régimes Base et Plus, spécifiquement conçus pour une ample protection. Au cas où vous préférez une option 100% sur mesure, vous avez le choix du régime Flexible qui vous permet de choisir librement les garanties souhaités.

GARANTIE «MALADIES REDOUTÉES»

Six, 16 ou 26 : Informez-vous sur les maladies redoutées incluses dans les différents régimes.

PAYEMENT ADDITIONNEL FRACTIONNÉ

En cas de Décès, d'Invalidité et de Maladies Redoutées, recevez un montant additionnel mensuel (entre 100 € et 500 €) pendant une période maximum de 15 années.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Vous avez à votre disposition plusieurs ensembles de garanties optionnelles pour vous aider dans les situations les plus variées.

MODALITÉS ET GARANTIES

GARANTIES	GARANTIES	GARANTIES	GARANTIES
DÉCÈS			
Décès	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paiement additionnel fractionné (Mensuel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INVALIDITE			
Invalidité Absolue et Définitive	<input checked="" type="checkbox"/> CHOISISSEZ UNE		<input type="checkbox"/>
Invalidité Définitive pour exercer une Profession Quelconque			
Invalidité Définitive pour exercer une Profession Spécifique			
Paiement additionnel fractionné (Mensuel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MALADIES REDOUTÉES (50% du capital de la garantie principal Décès)			
6 Maladies Redoutées	<input checked="" type="checkbox"/>	N/A	<input type="checkbox"/>
16 Maladies Redoutées	N/A	<input checked="" type="checkbox"/>	
26 Maladies Redoutées	N/A	N/A	
Paiement additionnel fractionné (Mensuel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEUXIEME AVIS MEDICAL			
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ENTERREMENT			
Frais Funéraires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INCAPACITÉ			
Incapacité Temporaire et Absolue Montant mensuel souscrit, limité au moindre des trois valeurs suivants : 50% du revenu démontable ; 2% du montant en capital de la garantie principale ; ou 1.500 €)	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GARANTIES EN CAS D'ACCIDENT			
Décès à la suite d'un accident	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
Invalidité Absolue et Définitive à la suite d'un accident	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
Invalidité Définitive pour exercer une Profession Quelconque à la suite d'un accident	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
Invalidité Définitive pour exercer une Profession Spécifique à la suite d'un accident	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
GARANTIES EN CAS D'ACCIDENT DE TRAFIC			
Décès à la suite d'un accident de trafic	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>
Invalidité Définitive pour exercer une Profession Spécifique à la suite d'un accident de trafic	N/A	N/A	<input type="checkbox"/>

Légende

- Incluse
- Optionnelle
- Incluse seulement au cas où la Garantie «Maladies Redoutées» est souscrite

FAQs

QU'EST-CE QUE C'EST UNE ASSURANCE VIE?

Dans ce type d'assurances, le client fixe un montant (capital de garantie), et il peut aussi fixer un ou plus bénéficiaires. Au cas où le décès survienne pendant la période stipulée au contrat, MAPFRE payera le capital de garantie au bénéficiaire. En plus, le client pourra choisir de souscrire d'autres garanties que lui protègent en vie, notamment celle d'Invalidité et celle de Maladies Redoutées.

QU'EST-CE QUE C'EST LE CAPITAL DE GARANTIE?

Il s'agit du montant choisi par le client, qui est payé par MAPFRE en cas d'appel d'une des garanties. Dans les cas où l'assurance est souscrite en tant que garantie du crédit immobilier, le capital devra correspondre au montant de la dette à la banque.

QU'EST-CE QUE C'EST LE PAYEMENT ADDITIONNEL FRACTIONNÉ?

Cette garantie permet de souscrire une valeur additionnelle à celui du capital de garantie d'une des garanties principales. En cas de Décès, d'Invalidité ou de Maladies Redoutées (si ces garanties ont été souscrites), un montant additionnel mensuel (entre 100 € et 500 €) sera payé pendant la période choisie par le client (5, 10 ou 15 années).

QU'EST-CE QUE C'EST LA GARANTIE «MALADIES REDOUTÉES»?

Avec cette garantie, au cas où le client tombe malade et une des maladies redoutées décrites dans la police d'assurance lui est diagnostiquée, la société d'assurance lui paye un montant correspondant à 50% du capital de la garantie principale (Décès).

QU'EST-CE QUE C'EST LA GARANTIE «DEUXIÈME AVIS MÉDICAL»?

Avec cette garantie, au cas où le client reçoit un diagnostic d'une des maladies redoutées décrites dans la police d'assurance, il peut demander à un spécialiste un deuxième avis médical concernant le premier diagnostic et le respectif traitement médical.

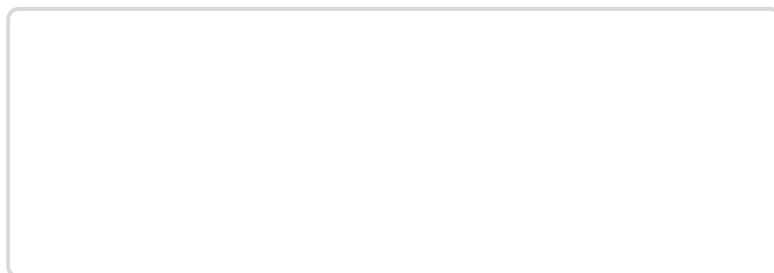
COMBIEN COÛTE L'ASSURANCE MAPFRE VIDA?

Le prix de cette assurance vie est déterminé par plusieurs facteurs : l'âge de l'assuré au début du contrat d'assurance, le capital à assurer, l'état de santé et/ou les activités pratiquées. Demandez-nous une simulation tout de suite!

TYPE DE MALADIE	MALADIES REDOUTÉES		
	6	16	26
Cancer (Colorectal / Invasif du Sein / Prostate / Poumon / Cervical)	■	■	■
Infarctus du Myocarde	■	■	■
Accident Vasculaire Cérébral (AVC)		■	■
Cancer ou Néoplasie Maligne		■	■
Chirurgie due à Maladie de l'Aorte		■	■
Coma		■	■
Maladie des Artères Coronaires entraînant chirurgie (deux ou plus artères)		■	■
Démence d'Alzheimer		■	■
Maladie de Parkinson		■	■
Sclérose en Plaques		■	■
Insuffisance Rénale Chronique		■	■
Paralysie		■	■
Perte de la Parole		■	■
Perte de la Vision		■	■
Brûlures Graves		■	■
Substitution et Réparation de la Valvule		■	■
Transplantation d'un Organe Principal		■	■
Anémie Aplastique			■
Maladie Neuronal Motrice			■
Maladie Hépatique Terminale			■
Maladie Pulmonaire Terminale			■
Encéphalite			■
Hépatite Virale Fulminante (Insuffisance Hépatique Aigüe)			■
Méningite Bactérienne			■
Perte de l'Ouïe			■
Perte de Membres			■
Traumatisme Crânien Grave			■



[mapfre.pt](https://www.mapfre.pt)



L'information figurant dans ce document ne dispense pas la consultation de l'information précontractuelle et contractuelle requise légalement. Les messages publicitaires contenus dans ce document et affectés à ce produit sont valables jusqu'à la date de publication qui les remplace expressément ou jusqu'à la date où le produit cesse d'être commercialisé. Ce produit est commercialisé par MAPFRE – Seguros de Vida, S.A. avec Siège à : Rua Castilho, 52, 1250-071 Lisbonne | Personne Juridique n. 509 056 253, inscrite sous ce même numéro au Registre du Commerce et des Sociétés de Lisbonne, avec un capital social de 21.000.000 €.